

CONNAÎTRE LES RELIGIONS – MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Communiqué du Conseil des Cultes conventionnés sur le cours « Vie et Société »

Les Cultes conventionnés et l'Église néo-apostolique s'engagent ensemble pour construire l'avenir de notre société démocratique et pluraliste. Le Conseil des Cultes conventionnés exige que le programme-directeur soit retravaillé pour qu'il réponde mieux à la recommandation du Conseil de l'Europe de 2005 : il ne s'agit pas « de transmettre une foi, mais de faire comprendre aux jeunes pourquoi des millions de gens puisent à ces sources » (Art. 14.4) religieuses et philosophiques.¹

La Convention que le gouvernement a signée avec les Cultes israélite, protestant, réformé, orthodoxe, anglican, catholique et la Shoura prévoit que le Conseil des Cultes conventionnés soit « consulté régulièrement, dans le cadre du futur cours commun “éducation aux valeurs” sur les questions philosophiques et religieuses ». Cette consultation a lieu en décembre. Le ministre a demandé au Conseil des Cultes à présenter en cours de janvier 2016 son avis sous forme écrite.

Les Cultes conventionnés et l'Église néo-apostolique soulignent non seulement leur engagement à respecter « les droits et libertés constitutionnels, l'ordre public et les valeurs démocratiques, la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des traitements ainsi que de l'égalité entre les hommes et les femmes » (Convention du 26 janvier 2015) mais encore leur volonté à vivre dans la paix et à contribuer à l'avenir de notre pays dont le pluralisme constitue une richesse.

Le nouveau cours « Vie et société » veut promouvoir un vivre ensemble, une cohésion sociale qui respecte les différences. Le Conseil des Cultes conventionnés souscrit à la recommandation du Conseil de l'Europe de 2005 qu'il ne s'agit pas « de transmettre une foi, mais de faire comprendre aux jeunes pourquoi des millions de gens puisent à ces sources » (Art. 14.4) religieuses et philosophiques. Cependant, le Conseil des Cultes conventionnés constate que le nouveau cours ne prend pas suffisamment en considération le fait religieux et les religions au niveau du domaine thématique du programme. Il constate également que ce programme-directeur ne respecte pas plus la recommandation du Conseil de l'Europe dans l'article 14.1 car il ne fait pas suffisamment « découvrir aux élèves les religions qui se pratiquent dans leur pays et celles de leurs voisins », intégrant leur histoire ainsi que « l'option de ne pas avoir de religion » (Art. 14.2). Il ne voit donc pas comment ce cours donne « à la jeunesse des outils pédagogiques lui permettant d'aborder en toute sécurité les partisans d'une approche religieuse fanatique » (Art. 14.3). Il néglige par ailleurs aussi les convictions athées et agnostiques.

Les membres du Conseil des Cultes conventionnés entendent que les religions devront être présentées d'une façon qui inclut leur apport à la culture, à l'art et au bien commun et dans laquelle elles puissent se reconnaître. Ils rappellent que les religions et leurs théologies respectives entretiennent des rapports séculaires variés avec les différents courants philosophiques et que ce dialogue a permis aux partenaires du dialogue de progresser. Une telle compréhension valorisante est le fondement du respect et d'un dialogue entre croyants de différentes confessions et non croyants.

Répondant à l'invitation du ministre, le Conseil des Cultes conventionnés lui a fait parvenir un avis détaillé et des propositions concrètes. Il exige donc que le programme-directeur soit retravaillé à la lumière de ces observations et analyses.

¹ L'Église protestante donnera son avis ultérieurement.